

Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2004 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 8 novembre 2005, intitulée: «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser un aménagement global prévoyant la piétonisation du périmètre en réservant l'accès à celui-ci aux seuls ayants droit autorisés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La volonté du Conseil municipal de piétoniser le périmètre de Villereuse a bien été comprise par le Conseil administratif. Dans cette perspective, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a reçu le mandat de piloter cette opération. Ainsi, en collaboration avec les autres services municipaux concernés par ce dossier (le Service d'urbanisme, la Gérance immobilière municipale, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, le Service de la sécurité et de l'espace publics, la Voirie – Ville propre, l'unité des opérations foncières, ainsi que le Service des espaces verts et de l'environnement), celui-ci a organisé diverses séances de coordination et de concertation avec les associations d'habitants et de commerçants du quartier, en vue de mettre en place une stratégie d'aménagement coordonné et concerté de ce périmètre.

Le site de Villereuse fait la transition entre le caractère très urbain du centre-ville et le lieu de détente que constitue le parc du Muséum. A l'exception de la masse végétale adjacente au bâtiment Clarté qui participe au maillage vert du centre-ville, les éléments végétaux se limitent à des bacs à fleurs ou des parterres de qualité médiocre. Les sols sont à prépondérance minérale. La qualité du revêtement est hétéroclite et dénote que les projets privés ont fortement déterminé le caractère de l'espace public. Sans cohérence dans ses textures, l'espace public est actuellement composé d'un patchwork de matériaux. D'une manière générale, les trottoirs sont très étroits ou n'existent pas.

Dans l'ensemble, le périmètre du triangle de Villereuse possède un parcellaire extrêmement petit, étriqué, dense et partagé entre de nombreux propriétaires. La lecture de l'état foncier révèle que très peu de parcelles appartiennent au domaine public de la Ville de Genève. De nombreuses rues à usage public sont en mains privées.

En règle générale, les rues sont grevées par des servitudes de passage qui garantissent, dans la majorité des cas, une libre circulation des piétons et parfois des véhicules, notamment la rue Saint-Laurent basse, les ruelles du Couchant et du Midi. Cependant, le gabarit des rues est pour la plupart étroit et dépourvu de trottoir. De plus, les ruelles sont souvent encombrées par des bacs à fleurs et des terrasses de cafés, en raison du statut privé du parcellaire; cela rend certaines rues inaccessibles aux véhicules d'intervention de la Voirie – Ville propre et du Service d'incendie et de secours.

Dans le but de mettre en place un aménagement global, une étude confiée à un mandataire privé a été lancée au début de 2005 visant, entre autres, à l'établissement d'un plan localisé des chemins pour piétons (PLCP). Le périmètre retenu est défini par la rue de la Terrassière au nord, la rue de Villereuse à l'est, la rue Adrien-Lachenal à l'ouest et la ruelle du Couchant au sud, cette dernière n'étant pas comprise dans l'étude. Ce mandat a permis d'exposer une image directrice d'aménagement du triangle sur la base de cinq thèmes: l'état foncier, les programmes et usages, la végétation, les aspects inhérents à la circulation et au stationnement, ainsi que les aménagements du sol.

Une étude complémentaire concernant la génération de trafic des parkings souterrains de la rue Saint-Laurent basse et de la ruelle du Midi a été confiée au bureau Citec Ingénieurs-Conseils. Celle-ci révèle que l'offre de stationnement total de l'ensemble du périmètre du triangle de Villereuse (rues de la Terrassière, de Villereuse et Adrien-Lachenal) est généreuse, puisque l'on recense 365 places, dont 259 dans des parkings souterrains privés, 83 places sur le domaine privé en surface, dont 40 louées par la Gérance immobilière municipale et 23 places en zones bleues. Le périmètre étudié dans le cadre du PLCP compte quant à lui 298 places. Il faut signaler qu'il convient de permettre la desserte à deux parkings souterrains privés au cœur du périmètre, à savoir à la rue Saint-Laurent basse. L'un compte 73 places et l'autre 38 places. Des comptages ont permis de constater que ce sont essentiellement des pendulaires qui utilisent ces places de stationnement.

Dans un premier temps, une séance d'information publique aux habitants, propriétaires, artisans, commerçants et associations du quartier de Villereuse intitulée «Revalorisation des espaces publics», a été tenue le 30 juin 2005 au Muséum d'histoire naturelle. Afin de dégager au mieux les sensibilités des multiples usagers du périmètre (habitants, commerçants, propriétaires), deux séances de travail avec les riverains et usagers ont été organisées, également au Muséum, en automne 2005.

Un consensus s'est dégagé autour de deux variantes pour le régime de circulation dans les ruelles du quartier qui, rappelons-le, n'appartiennent pas toutes, et de loin, au domaine public. Le service pilote, accompagné de ses mandataires, a

élaboré un plan faisant la synthèse de ces variantes en vue d'un aménagement à mettre à l'essai durant une période d'une année, celui-ci devant mener, à terme, à un projet de réaménagement définitif des ruelles.

Par ailleurs, la Ville de Genève s'est déclarée intéressée par le rachat des différentes parcelles privées afin de maîtriser au mieux le foncier et donc l'aménagement de surface. Seuls quelques propriétaires s'étant déclarés vendeurs, la Ville de Genève a renoncé à ce rachat.

Le projet de synthèse a été soumis à l'Office cantonal de la mobilité en vue de prendre un arrêté de circulation à l'essai pour une année. Celui-ci a été mis à l'enquête publique, puis accordé le 29 septembre 2006.

Malheureusement, malgré les séances d'information et de concertation, deux recours ont été déposés dans les délais légaux, émanant de deux propriétaires privés riverains.

Le 16 mai 2007, la Commission cantonale de recours en matière de constructions suspendait les recours, d'entente entre la Ville de Genève, les deux recourants et l'Office cantonal de la mobilité. Une nouvelle proposition a été élaborée qui, avant même d'avoir fait l'objet d'une nouvelle enquête publique, a recueilli les critiques d'autres propriétaires menaçant de recourir à leur tour.

En conclusion, face à la difficulté de trouver une solution satisfaisant tant la volonté du Conseil municipal que les nombreux partenaires, le Conseil administratif n'entend pas prolonger plus avant les procédures longues et coûteuses sans avoir la certitude d'un résultat.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 30 avril 2008.